

Mars 2026

LA BELLE INFO

Tout savoir sur la labellisation



Protéger les cultures naturellement : la lutte raisonnée selon la NOAB

Dans le Pacifique, la protection des cultures repose avant tout sur une approche préventive. La Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB) encourage les agriculteurs à privilégier des pratiques agricoles qui renforcent naturellement la santé des plantes et des sols. L'objectif est simple : limiter l'apparition des ravageurs, des maladies et des adventices en travaillant avec les équilibres naturels.

Article 4.5.1 NOAB : Des solutions biologiques et naturelles

Lorsque des problèmes apparaissent malgré les mesures préventives, la NOAB recommande d'utiliser en priorité des méthodes physiques, culturales ou biologiques. Par exemple, certaines plantes peuvent être utilisées pour protéger les cultures. La plantation de *Coleus blumei* autour du taro peut ainsi contribuer à limiter les attaques de chenilles défoliatrices.

Article 4.5.2 NOAB : Des intrants utilisés seulement en dernier recours



Les agriculteurs peuvent également préparer sur leur exploitation des solutions naturelles à base de plantes, d'animaux ou de micro-organismes locaux pour lutter contre certains ravageurs.

Purin

Dans certaines situations, lorsque les méthodes naturelles ne suffisent pas et que la production est menacée, la norme autorise l'utilisation limitée de certains intrants spécifiques. Ceux-ci ne doivent être utilisés qu'en cas de risque important de perte de rendement ou de qualité.

La NOAB impose également que les substances utilisées ne présentent pas de risques pour la santé humaine ou l'environnement. Les supports ou agents mouillants doivent notamment être d'origine naturelle.

Tout intrant utilisé devra être noté dans **son cahier de culture et dans son Plan de gestion biologique**.



Avant l'utilisation d'un intrant, vous pouvez aussi vérifier sa conformité en consultant notre *liste des intrants utilisable en agriculture bio* (disponible sur le site internet agriculturebio.nc) ou en contactant votre animateur de zone.



Article 4.5.3 NOAB : Des méthodes physiques possibles avec prudence

La norme autorise aussi certaines méthodes physiques pour contrôler les ravageurs, les maladies ou les adventices. Toutefois, l'utilisation de la chaleur (comme la vapeur ou les flammes) n'est envisagée qu'en dernier recours, lorsque les autres solutions se révèlent inefficaces.

Comment vérifier ces pratiques lors d'une inspection ?



- Demander au producteur quelles sont les menaces actuelles sur ses cultures ;
- Vérifier les substances et produits utilisés par rapport à la liste des intrants de Bio Calédonia ;
- Indiquer tout produit utilisé ou technique utilisée dans le Plan de gestion bio.